



**Candela Invest**  
Société anonyme  
Avenue Lloyd George 6, boîte 3  
1000 Bruxelles  
BCE 0810.604.650  
(la « Société »)

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 2 JUIN 2017**

**PROCURATION – VOTE PAR CORRESPONDANCE**

**La première page du présent document doit être paraphée et la dernière page signée.**

Si vous souhaitez vous faire représenter par procuration écrite et/ou voter par correspondance à la présente assemblée, il y a lieu de renvoyer le présent formulaire complété à la Société **AVANT LE 26 mai 2017** au moyen des coordonnées précisées à la fin du présent document

Le/la soussigné(e),

Nom, Prénom / Dénomination et forme sociale :

.....

Adresse / Siège social : .....

Si personne morale :

Nom, Prénom du(es) représentant(s) : .....

Qualité du(es) représentant(s) : .....

Titulaire de ..... actions représentant le capital de la Société,

**DECLARE** avoir été informé(e) de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui se tiendra le 2 juin 2017 à 10h00, au siège de la Société à 1000 Bruxelles, Avenue Lloyd George 6, boîte 3, et qui est appelée à statuer sur l'ordre du jour repris ci-après.

**SOUHAITE** voter par correspondance à l'assemblée générale ordinaire de la Société dans le sens précisé ci-dessous :

OUI – NON <sup>(1)</sup>

**SOUHAITE** se faire représenter à l'assemblée générale ordinaire de la Société :

OUI NON <sup>(1)</sup>

et déclare, à cet effet, désigner en qualité de mandataire, agissant seul avec faculté de substitution :

Nom, Prénom du mandataire <sup>(1)</sup> : .....

Adresse du mandataire : .....

auquel le (la) soussigné(e) confère tous pouvoirs au nom et pour le compte du(de la) soussigné(e) aux fins de :

<sup>(1)</sup> Vous ne devez pas nécessairement indiquer un mandataire. A défaut de mention d'un mandataire, la Société en désignera un qui vous représentera à l'assemblée générale et votera dans le sens que vous avez indiqué.

- le(la) représenter à l'assemblée générale de la Société du 26 mai 2017, avec l'ordre du jour repris ci-dessous, et à celle(s) qui se tiendront ultérieurement avec le même ordre du jour si la première réunion était ajournée ou n'avait pas été régulièrement convoquée,
- accepter les fonctions de scrutateur ou de secrétaire de l'assemblée générale ou les refuser,
- si nécessaire, renoncer aux formalités de convocation et à toutes autres formalités en relation avec l'assemblée générale,
- prendre part à toutes délibérations et à tous votes sur les questions inscrites à l'ordre du jour dans le sens précisé ci-dessous <sup>(2)</sup>, et à celles soulevées par les incidents de séance, faire au cours de la réunion tous dires, déclarations, réquisitions ou réserves, et si nécessaire, ajourner l'assemblée ordinaire des actionnaires,
- signer tous procès-verbaux, registres, listes de présences et autres documents, élire domicile et plus généralement, faire tout ce qui est nécessaire ou utile ;

la présente procuration étant consentie de manière définitive et irrévocable en vue de prendre part au vote à l'assemblée générale et qui se réunira le 2 juin 2017 à 10h00.

**ORDRE DU JOUR :**

**1. Validation de la date de l'assemblée générale ordinaire**

*Proposition de résolution : l'assemblée générale valide la date de la présente assemblée générale ordinaire.*

**2. Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du commissaire, ainsi que des comptes annuels statutaires et les comptes annuels consolidés**

**3. Approbation des comptes annuels statutaires de la Société relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2016 et affectation du résultat**

*Proposition de résolution : l'assemblée générale approuve les comptes annuels statutaires de la Société clôturés au 31 décembre 2016 qui présentent un bénéfice de 966.168,78 EUR et décide de l'affecter comme suit :*

- aux pertes reportées à hauteur de €278.019,88 ;
- à la réserve légale à hauteur de €44.712 ;
- à l'acompte sur dividende à hauteur de €538.181,94 ;
- au bénéfice à reporter à hauteur de €105.254,97

**VOTE :            Pour            Contre            Abstention**

**4. Approbation des comptes annuels consolidés de la Société relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2016 et affectation du résultat**

*Proposition de résolution : l'assemblée générale approuve les comptes annuels consolidés de la Société clôturés au 31 décembre 2016 qui présentent un bénéfice de 1.006.531,25 EUR*

**VOTE :            Pour            Contre            Abstention**

**5. Décision de confirmer la nomination de Monsieur Marco MENNELLA**

*Proposition de résolution : l'assemblée générale confirme la nomination de Monsieur Marco MENNELLA, en tant qu'administrateur de la Société, lequel a été coopté par l'ensemble des administrateurs de la Société en date du 11 novembre 2016 en vue de combler la vacance créée suite à la démission de WEGHSTEEN CAPITAL ADVICE (BCE : 0898.759.933). L'assemblée générale décide que Monsieur Marco MENNELLA achèvera le mandat de WEGHSTEEN CAPITAL ADVICE, ce qui signifie que son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale de la Société appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016.*

<sup>(2)</sup> A défaut de préciser ce sens dans lequel le mandataire devra exercer votre droit de vote, vous serez présumé voter en faveur des résolutions proposées.

**VOTE :            Pour            Contre            Abstention**

**6. Décharge aux administrateurs, par un vote séparé et individuel pour chacun d'eux, pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2016**

*Proposition de résolution : l'assemblée générale donne décharge aux administrateurs pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2016.*

**VOTE :            Pour            Contre            Abstention**

**7. Décharge au commissaire pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2016**

*Proposition de résolution : l'assemblée générale donne décharge au commissaire pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2016.*

**VOTE :            Pour            Contre            Abstention**

**8. Décharge aux gérants d'ARSEUS 2012, par un vote séparé et individuel pour chacun d'eux, pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice courant du 1<sup>e</sup> janvier 2016 au 30 juin 2016**

*Proposition de décision : l'assemblée générale donne décharge aux gérants d'ARSEUS 2012, par un vote séparé et individuel pour chacun d'eux, pour l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice courant du 1<sup>e</sup> janvier 2016 au 30 juin 2016.*

**VOTE :            Pour            Contre            Abstention**

**9. Décision de renouveler le mandat de Monsieur Marco MENNELLA**

*Proposition de décision : l'assemblée générale renouvelle le mandat, en sa qualité d'administrateur de la Société, de Monsieur Marco MENNELLA pour une durée de 6 ans, soit prenant fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de la Société appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022. Le mandat est non rémunéré.*

**VOTE :            Pour            Contre            Abstention**

**10. Pouvoirs à conférer en vue de l'exécution ce qui précède**

*Proposition de résolution : l'assemblée générale décide de conférer tous pouvoirs à chacun des administrateurs, à Me Patrick della FAILLE et Me Mélanie de MARNIX, avocats au Barreau de Bruxelles ayant leurs bureaux à 1000 Bruxelles, Avenue du port 86c boîte 113, chacun agissant seul avec faculté de substitution, en qualité de mandataire aux fins d'exécuter les résolutions qui précèdent, et notamment procéder aux éventuelles publications aux annexes du Moniteur belge et effectuer toute modification des données de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.*

**VOTE :            Pour            Contre            Abstention**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ mai 2017

Signature

## **INFORMATION UTILE**

### **DROIT DE SE FAIRE REPRESENTER**

Les actionnaires peuvent, conformément à l'article 35 des statuts de la Société, se faire représenter par un mandataire détenant procuration. Sauf lorsque le droit belge autorise la désignation de plusieurs mandataires, un actionnaire ne peut désigner qu'une seule personne comme mandataire.

### **COORDONNEES POUR L'ENVOI DE LA PROCURATION**

Les procurations écrites doivent parvenir à la Société au plus tard le 26 mai 2017 à 17h30. Les procurations papiers doivent être soit déposées directement au siège social de la Société auprès de Nadia DE WACHTER, soit envoyées par e-mail à l'adresse suivante : [nadia.dewachter@wca-sanv.com](mailto:nadia.dewachter@wca-sanv.com).

(<sup>2</sup>) A défaut de préciser ce sens dans lequel le mandataire devra exercer votre droit de vote, vous serez présumé voter en faveur des résolutions proposées.